

République Algérienne Démocratique et Populaire
Wilaya de Ghardaïa
Direction des équipements publics

Avis d'annulation d'attribution provisoire
le suivi du reste à réalisé de GIR EL-MENEA

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de service public.

La direction des équipements publics de la Wilaya de Ghardaïa lance un avis d'annulation d'attribution provisoire paru dans les quotidiens nationaux : ALGER16 en date du: 02/03/2021 et El Moustakbal el-magharibi en date du: 07/03/2021 relative à le suivi du reste à réalisé de GIR EL-MENEA.